

CONTRAT FROMAGE DE CHEVRE – ENGAGEMENT ANNEE 2023

Producteur : Pascal et Christine Saintemarie La chèvrerie d’Haussez 3, rue du Château-Bleu 76440 Haussez 02.76.22.30.25. lachevreriehaussez@hotmail.fr	Adhérent(es) de l’AMAP : Les paniers de l’échange Nom : Courriel : Téléphone :
---	--

Les signataires du présent contrat s'engagent pour les distributions entre le 17 avril et le 02 octobre 2023 et à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap-Ile-de-France : <http://www.amap-idf.org>). A savoir :

Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la production (paiement à la souscription) ;
- Assurer au moins une permanence de distribution par période d’engagement ;
- Gérer son abonnement (les retards et absences aux distributions) ;
- Participer aux réunions organisées par l’association.

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer à chaque distribution des produits de qualité, frais, de sa ferme ;
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l’exploitation ;
- Accueillir les visites préalablement organisées d’adhérents sur le lieu de production ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs : Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle, les conditions d’application de ce contrat pourront être revues lors d’une réunion spécifique à cette situation, réunissant les partenaires.

La part de récolte : Le présent contrat est passé pour la fourniture à l’abonné d’un certain nombre de paniers de crottins de chèvre tous les mois par le producteur durant la période d’engagement et sous réserve des mises bas.

Planning des distributions – 9 Distributions : 17/04 + 30/05 + 12/06 + 26/06 + 10/07 + 24/07 + 04/09 + 18/09 + 02/10.

2023 – Pointage pour 9 distributions Chevre

Mise à jour au 13/03/2023						
Paniers	Contenu (pour les épices 2 saveurs au choix Jardin ou Fantaisie)	Nombre	Prix unitaire	Prix total	Commande : Panier total	Montant à régler
Nature	2 crottins affinés et/ou frais	9	5,80 €	52,20 €		
Duo 1	1 blanc + 1 cendré	9	6,30 €	56,70 €		
Duo 2	1 nature + 1 épices	9	6,30 €	56,70 €		
Duo 3	1 cendré + 1 épices	9	6,80 €	61,20 €		
Trio	1 nature + 1 cendré + 1 épice au choix	9	9,70 €	87,30 €		
Quatro 1	2 nature + 2 cendré	9	12,60 €	113,40 €		
Quatro 2	2 nature + 2 épices (1 de chaque)	9	12,60 €	113,40 €		
Cendré	2 crottins cendrés	9	6,80 €	61,20 €		
Epices	2 crottins épices	9	6,80 €	61,20 €		
Surprise	Nouveauté de cette année	9	6,60 €	59,40 €		
Total à régler:						

Distribution des paniers : Le **lundi, de 18h30 à 19h30, au marché couvert de Vanves.**

Paiement en **1, 2 ou 3** chèques à l’ordre de : La Chèvrerie d’Haussez (**attention à l’orthographe !** nous a dit la productrice).

Premier chèque : n°	banque :	montant :
Deuxième chèque : n°	banque :	montant :
Troisième chèque : n°	banque :	montant :

Si vous prenez le « Nature », précisez si vous voulez du frais. L’affiné ne commencera qu’en mai.

Ce contrat sera conservé au siège de l’association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vanves le :

Nom de l’adhérent :

Signature :

Nom des producteurs : Pascal et Christine Saintemarie

Signature :